

LISTE V - (CANADA)

Numéro du tarif	Désignation des produits	Taux de base (Taux appliqué)	Taux de consolidation
35105-1	Métaux, n.d., non compris les alliages, en masse, poudre, lingots ou blocs: Magnésium	5 p.c.	†† 4 p.c.
35110-1	Cobalt métal, en barres	10 p.c.	6,8 p.c.
35122-1	Poudre d'acier inoxydable devant servir comme milieu de filtrage dans la garniture de la filière utilisée pour produire des fibres chimiques	17½ p.c. (En fr.)	10.2 p.c.
35200-1	Clous, brochettes, rivets et contre-rivures ou rondelles en laiton ou en cuivre; cloches, clochettes et gongs, n.d.; et articles de laiton ou de cuivre, n.d. (à l'exclusion de pièces de fermetures à coulisse)	17½ p.c.	10.2 p.c.

†† Mise en vigueur du taux de consolidation va commencer le 1 janvier 1982.